

REUNION DU BUREAU DU 28 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION N°B19/099

Convention opérationnelle entre la Commune de Ruoms, la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et l'EPORA, Site : Friche Massey Ferguson

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014, et sa mise à jour approuvée par la délibération n°18/008 du Conseil d'Administration en date du 9 mars 2018,

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du projet de la commune de Ruoms et la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche visant, après démolition de la friche, la constitution d'une nouvelle offre foncière locale dédiée aux activités artisanales ou tertiaires.
- ✓ Prend acte du montant prévisionnel du coût de revient du foncier évalué à 297 000 € HT, frais annexes inclus, et du déficit prévisionnel associé de 150 000 € HT ;
- ✓ Considère opportun que l'EPORA participe à hauteur de 35 % à la prise en charge de ce déficit dans les limites fixées dans la convention compte-tenu de l'intérêt du projet.
- ✓ Approuve les termes de la Convention opérationnelle entre la Commune de Ruoms, la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et l'EPORA, relative au site « friche Massey Ferguson », dont la durée est fixée à 4 ans.
- ✓ Mandate la Directrice Générale, dans les limites de la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

La Directrice Générale

Florence HILAIRE

29 NOV. 2019

Le Président du Conseil d'Administration

Hervé REYNAUD